



Nous transmettons le plus fidèlement possible les informations et les débats qui se sont tenus lors des séances des commissions administratives paritaires départementales. Les propos de l'administration sont reproduits en italique. Les commentaires de SUD Education sont signalés par **Sud**

## ORDRE DU JOUR :

1. Validation du mouvement départemental
2. Recours sur les disponibilités et les détachements
3. Questions diverses

**Un nouveau directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (DA-SEN) a été nommé pour la Seine-Saint-Denis : M. Jean-Louis Brison.**

### 1. Mouvement départemental

La proposition d'affectation des collègues à l'occasion du mouvement principal a été validée par la CAPD.

Cependant, nous avons porté à la connaissance de l'administration un certain nombre de situations particulières.

Certains éléments de barème n'avaient pas été pris en compte par les services de la direction académique (DA).

**Sud** est intervenu pour rétablir les collègues dans leurs droits.


A ce titre, les organisations syndicales ont unanimement interpellé le directeur académique pour que l'ensemble des enseignant-es participant au mouvement aient connaissance de leur barème (et des différents éléments qui le composent) AVANT la validation des opérations par la CAPD. Le directeur académique (DA) s'est engagé à réfléchir à cette proposition.


Un certain nombre de collègues n'ont pas pu bénéficier de leurs points supplémentaires dans le calcul de leur barème.

**Sud** a protesté pour que les points supplémentaires soient automatiquement intégrés dans le barème (sans envoi du bordereau « points supplémentaires »). L'administration a dit que cela n'était pas possible !

#### Directions d'école

Pour les collègues inscrit-es sur la liste d'aptitude des directeurs d'école, une « **foire aux postes** » sera organisée le mardi 22 mai 2012. La DIMOPE-2 (service du mouvement) devrait inviter tous les collègues inscrits sur la liste d'aptitude 2010, 2011 ou 2012 à y participer.

 Pour toute information concernant le MOUVEMENT PRINCIPAL (cascade, barème, poste, etc.), vous pouvez nous contacter :

 **01 43 77 33 59**

 **contact@sudeduccreteil.org**  
MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE

Afin que nous assurions le suivi de votre dossier lors de la CAPD du 25 juin, vous pouvez nous adresser une copie de votre feuille de vœu par mail ou par courrier (*pas d'envoi en recommandé SVP*):

 **SUD Education Créteil-CAPD 93**  
**Maison des syndicats de Créteil**  
**11/13 rue des Archives**  
**94010 CRETEIL Cedex**

Nous avons également examiné en CAPD :

⇒ La liste des postes à avis

⇒ La liste des postes à profil

⇒ La liste des postes de conseillers pédagogiques de circonscription (CPC) ou départementaux (CPD).

Il y a eu de nombreux avis défavorables pour les candidatures de collègues sur des postes NSA, ce qui nous a interpellé. Le secrétaire général nous a affirmé que ces avis défavorables signifiaient que les postes n'étaient pas vacants et en aucun cas que les collègues n'avaient pas les compétences pour être sur ces postes.

Nous demandons à ce que les situations des collègues soient revues.

### 2. Recours sur les demandes de disponibilités et de détachements

# Compte-rendu CAPD 93 du 07/05 suite...

## 2. Recours Dispos (Suite...)

**Sud** a soutenu les recours de plusieurs collègues qui ont dans un premier temps reçu un refus pour leur demande de mise en disponibilité. La plupart des dossiers que nous avons présentés ont finalement reçu un avis favorable de la direction académique ! Nous avons également évoqué les recours pour les demandes de détachement.

## 3. Questions diverses

### Refus des allègements de service

Un certain nombre de collègues ont vu leur demande d'allègements de services refusées ! Le secrétaire général a rappelé que les moyens attribués aux allègements de service est de 5 équivalent temps plein (ETP), ce qui était « suffisant » les années passées.

**Sud** et les autres organisations syndicales ont protesté en exigeant que tous les allègements de service soient accordés aux collègues, au-delà de la question des moyens évoquée par l'administration.

### Temps partiels annualisés

La direction académique fera connaître les accords ou refus de Temps Partiel Annualisé (TPA) à l'issue des opérations du mouvement complémentaire, vers la fin du mois de juin.

### Non-validation du M2 par les PES à la rentrée 2012

Pour l'année scolaire 2011/2012, les PES qui n'ont pas validé leur M2 ont eu jusqu'au 1er novembre 2011 pour le valider. Ceux et celles qui ne l'ont pas validé ont pu conserver le bénéfice du concours pendant 1 an.

Pour 2012/2013, l'administration n'a pas d'information à ce jour.

### Mesures CARTE SCOLAIRE 2012

**Sud** est intervenu pour demander la tenue d'un CTSD 93 exceptionnel pour abandonner les suppressions de postes (RASED, maître supplémentaires, etc.) prévues par l'ancien gouvernement.

La direction académique n'a pas pris position sur cette question.

## **Un plan d'urgence pour l'éducation en Seine-St-Denis dès maintenant !**

- ⇒ Aucune suppression de poste à la rentrée- Retour de les postes supprimés ces dernières années (RASED, remplaçants, maîtres Supps, etc.) Il faut une DOTATION SUPPLEMENTAIRE URGENTE pour annuler les suppressions de postes prévues pour Septembre 2012
- ⇒ Départ immédiat de tous les PES dès la rentrée de septembre 2012 en formation en alternance à l'IUFM (2/3 temps à l'IUFM-1/3 temps en stage)
- ⇒ Création immédiate de postes de remplaçants-titulaires (ZIL, BD), recréation de la BFC), de postes d'enseignants de RASED, de maîtres supplémentaires
- ⇒ Ouverture d'une liste complémentaire pour faire face aux besoins d'enseignants dans les classes début septembre 2012
- ⇒ Abrogation de toutes les réformes régressives pour les élèves et pour les droits des personnels (Masterisation, SMA, évaluations nationales, Base élèves, décrets Darcos, etc.)



## **Les prochaines CAPD 93**

### **► 29 mai-CAPD**

EXEAT-INEAT-Tableau d'avancement pour la hors-classe-Liste d'aptitude des professeurs des écoles

### **► 25 juin -CAPD**

Validation du mouvement complémentaire